



LES  
ASSOCIATIONS  
FAMILIALES  
CATHOLIQUES  
CONFÉDÉRATION  
NATIONALE

## Communiqué

09 mars 2023

Contact presse :

Benoît HAUTIER

01 48 78 82 72 – 07 66 42 72 33

[b.hautier@afc-france.org](mailto:b.hautier@afc-france.org)

---

Les Associations Familiales Catholiques (AFC) sont un cadre d'engagement et d'entraide offert à tous ceux qui veulent agir dans la cité au service de la famille à la lumière de l'enseignement de l'Eglise Catholique. Elles représentent 30 000 familles

Pour en savoir plus :  
[www.afc-france.org](http://www.afc-france.org)

# La liberté d'avorter contre la liberté de naître

À l'occasion de l'hommage national à l'avocate Gisèle Halimi, organisé le mercredi 8 mars 2023, Emmanuel Macron a annoncé un projet de loi pour inscrire l'IVG dans la Constitution.

En France, l'IVG n'est aucunement remise en cause par les décideurs politiques : Le nombre d'IVG continue d'augmenter régulièrement, avec un taux de recours qui était de 14,8 pour 1000 femmes en 2017 et qui est passé à 15,5 en 2021. Il y a désormais 1 IVG pour 3,3 naissances et 223 300 IVG ont eu lieu en 2021. Aucun texte législatif n'est susceptible d'être renversé comme ce fut le cas en juin dernier aux Etats Unis.

**La CNAFC s'interroge sur cette annonce en pleine crise de la réforme des retraites.** Emmanuel Macron veut-il rééquilibrer son image aux yeux des Français en annonçant cette évolution sociétale ? **Les enfants à naître seraient-ils l'enjeu d'une manœuvre politique ?**

Si l'IVG obtenait le statut de liberté constitutionnelle, qui pourrait encore la limiter et poser des garde-fous ? **Comment ne pas penser que l'inscription de l'IVG dans la Constitution pourrait être mise en balance avec la liberté de conscience des médecins et des sages femmes qui refuseraient de pratiquer cet acte ? Cette réforme constitutionnelle ouvrirait la porte aux risques de voir s'allonger encore les délais de l'IVG ou bien de limiter toute action de soutien aux femmes enceintes, sans recours possible.**

**La Confédération Nationale des Associations Familiales Catholiques (CNAFC) s'oppose vivement à un tel projet qui banaliserait un peu plus le drame de l'avortement et priverait l'enfant à naître d'une liberté essentielle : celle de vivre.**

---

28, Place Saint-Georges  
75009 Paris  
**email.** [cnafc@afc-france.org](mailto:cnafc@afc-france.org)  
**tél.** 01 48 78 81 61  
**fax.** 01 48 78 07 35  
**www.afc-france.org**

Mouvement national reconnu d'utilité publique. Agréée comme association de consommateurs et au titre de la représentation des usagers dans les établissements de santé.

**SIRET.** 784 408 825 00015  
**APE.** 9499Z

---

Un sujet aussi grave et lourd de conséquences devrait être traité en écoutant les femmes alors que 92% d'entre elles pensent que l'IVG « laisse des traces psychologiques difficiles à vivre » et 73% que « la société devrait aider les femmes »\* .



LES  
ASSOCIATIONS  
FAMILIALES  
CATHOLIQUES  
**CONFÉDÉRATION  
NATIONALE**

## Communiqué

Les AFC appellent les parlementaires à la clairvoyance et à une prise de conscience réaliste de cette question.

\*[Les Français et l'IVG \(ifop.com\)](http://ifop.com)

---

Les Associations Familiales Catholiques (AFC) sont un cadre d'engagement et d'entraide offert à tous ceux qui veulent agir dans la cité au service de la famille à la lumière de l'enseignement l'Eglise Catholique. Elles représentent 30 000 familles

Pour en savoir plus :  
[www.afc-france.org](http://www.afc-france.org)



LES  
ASSOCIATIONS  
FAMILIALES  
CATHOLIQUES  
**CONFÉDÉRATION  
NATIONALE**

---

28, Place Saint-Georges  
75009 Paris  
**email.** [cnafc@afc-france.org](mailto:cnafc@afc-france.org)  
**tél.** 01 48 78 81 61  
**fax.** 01 48 78 07 35  
**www.afc-france.org**

Mouvement national reconnu d'utilité publique. Agréée comme association de consommateurs et au titre de la représentation des usagers dans les établissements de santé.

---

**SIRET.** 784 408 825 00015  
**APE.** 9499Z

---